

Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Renforcement des initiatives régionales en faveur de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes

Objet :

1. Informer les Membres sur les étapes et les plans de renforcement du Cadre directeur du PROE sur la lutte contre les espèces envahissantes afin d'inclure l'adaptation aux changements climatiques et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Contexte :

2. La 31^e Conférence du PROE approuve *le Cadre directeur pour la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (deuxième édition)*. La mise en œuvre du cadre nécessite des ressources importantes.
3. La 31^e Conférence du PROE demande également au Secrétariat de poursuivre le développement d'initiatives régionales d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, axées sur la lutte contre les espèces envahissantes, et lui apporte son soutien.
4. En réponse, le Secrétariat développe un projet régional axé sur la lutte contre les espèces envahissantes dans le cadre du 8^e Cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8). Le Fiche d'identification du projet devrait être approuvée en 2024 et le projet sera mis en œuvre à partir de 2026 jusqu'en 2031.
5. Afin d'apporter un soutien supplémentaire au projet du FEM-8 et à d'autres questions régionales transversales relatives aux espèces envahissantes, le Secrétariat propose qu'un programme régional d'espèces envahissantes du Fonds d'adaptation soit élaboré pour financer ces aspects au cours de la même période.
6. Pour financer des initiatives nationales et régionales plus ambitieuses en matière de lutte contre les espèces envahissantes, un programme d'accès direct renforcé pour le 3^e cycle du Fonds vert pour le climat (FVC) est également proposé.

Recommandation :

7. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) **prendre acte** avec satisfaction du renforcement des initiatives régionales d'adaptation et de résilience aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes ; et
 - 2) **approuver** la mise en place (i) d'un programme régional transversal du Fonds d'adaptation pour soutenir le projet régional sur les espèces envahissantes du FEM-8 ; et (ii) d'un programme d'accès direct renforcé pour le troisième cycle du Fonds vert pour le climat, destiné aux initiatives de plus grande envergure en matière d'espèces envahissantes pour les pays.